



Les enjeux des différentes formation dispensées par l'école de conduite F. Vialle

Permis AM – A1 – A2 – A-B - AAC - CS

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs peu expérimentés sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ces types de véhicules doit donc être poursuivi. L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. Apprendre à conduire une motocyclette ou une automobile est une démarche éducative exigeante.

Permis C – CE – D – B96 – BE

Qu'elle s'inscrive dans une démarche professionnelle ou personnelle, l'apprentissage de la conduite d'un véhicule de transport de marchandises ou de transport de voyageurs débute au sein d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Les caractéristiques spécifiques de ces véhicules nécessitent l'acquisition de compétences pratiques et théoriques particulières compte tenu des conséquences en cas d'accident.

L'objectif de cette formation est donc d'amener le conducteur à la maîtrise des différentes compétences exigibles qui s'appliquent sur 4 axes principaux : LE SAVOIR : Connaissance des règles spécifiques. LE SAVOIR FAIRE : La maîtrise du véhicule. LE SAVOIR ÊTRE : Comportement à l'égard des tiers et du contexte de conduite. LE SAVOIR DEVENIR : ce que le conducteur met en œuvre pour asseoir ses acquis et assurer la progression de ses savoirs.

